



Natura 2000



Espèces protégées



Habitats naturels



Vie du site

SOMMAIRE

- . Edito
- . Info : *Eau et Pesticides*
- . Actualités : *Mieux connaître...Et informer... Pour Agir*
- . Le saviez-vous ? *Boisements de berges, de grands rôles à jouer*
- . Rencontre : *Questions à Mme WINTER, habitante du territoire*
- . Fiche pratique n°2 : *Des sentiers de découverte*

« Ruisseau LE MAGOT »

EDITO

Quelques années d'animation au service de la préservation d'un territoire riche mais surtout très fragile! Le CPIE de Gâtine Poitevine s'active à mettre en œuvre des actions qui permettent de répondre aux objectifs de conservation du patrimoine naturel de la zone Natura 2000 « Ruisseau Le Magot »; mais **la volonté d'agir réside avant tout dans les mains des habitants et des usagers de ce territoire**. Les outils contractuels mobilisables (contrats Natura 2000, MAET ou charte Natura 2000) dans le cadre du dispositif européen Natura 2000, promus par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et localement par le CPIE, sont accessibles à toute personne (propriétaires privés, exploitants agricoles, collectivités, associations...) désireuse de s'engager dans cette démarche collective de protection de la nature, sous forme contractuelle ou de charte d'engagement. S'ils suivent une logique de pratiques respectueuses de l'environnement, n'hésitez pas à nous faire connaître vos projets sur ce territoire (projet d'aménagement, d'entretien...)!

Laura OLLIVIER
Animatrice Natura 2000

INFO : Eau et Pesticides !

Un **nouvel arrêté préfectoral relatif à l'interdiction d'application des produits phytosanitaires à proximité des milieux aquatiques** a été approuvé le 8 juin 2009. En plus de l'obligation de laisser une zone non traitée minimale de 5 mètres autour des points d'eau (celle-ci peut être portée à 20, 50 ou 100m selon l'étiquette du produit commercial) déjà existante, celui-ci stipule que l'application des produits phytopharmaceutiques est interdite sur le réseau hydrographique, même à sec, et qui n'apparaît pas sur les cartes IGN au 1/25000^{ème}, et sur les fossés, les collecteurs d'eaux pluviales, les points d'eau ainsi que les puits et forages. Toute application est également interdite aux avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Cette disposition va dans le sens du **maintien d'une qualité d'eau suffisamment bonne pour la survie des espèces remarquables** qui vivent dans les ruisseaux (l'écrevisse à pattes blanches, le chabot et la lamproie de Planer), enjeu essentiel sur le site du Magot.



MIEUX CONNAITRE

Pour un état des lieux de nos cours d'eau

Actuellement, le Syndicat d'Entretien, d'Etudes et de Gestion de l'Auxances et de la Vendelogne (SEEGAV) n'intervient que sur les rives de la commune de La Ferrière en Parthenay, seule commune adhérente au sein du zonage Natura 2000. A la recherche de solutions de gestion concertée et collective depuis 2006 et face à l'urgence d'intervenir sur certains secteurs, le CPIE a entrepris cette année de mettre en place un plan d'actions prenant en compte les enjeux prioritaires.

Un diagnostic réalisé à la demande du SEEGAV en 1999, affiné sur la zone Natura 2000 en 2004, a permis d'inventorier les problèmes existants et de les localiser par tronçon de cours d'eau. Afin d'intervenir le plus efficacement sur le terrain, une actualisation de cet état des lieux s'avérait nécessaire. Suite à l'étude menée par le CPIE lors de la saison estivale 2009, l'objectif est maintenant d'amorcer les premiers travaux d'entretien et de restauration dès 2010.

Des espèces et des milieux suivis scientifiquement, pourquoi ?

Suivre l'évolution des populations animales, végétales et de leurs milieux de vie constitue une des actions mentionnées dans le document d'objectifs du site Natura 2000. Cette action permet de mesurer l'impact des activités humaines exercées. De telles opérations de suivis scientifiques permettent également d'effectuer un bilan régulier de la conservation du patrimoine naturel afin d'évaluer et de réajuster si besoin les modes de gestion proposés et entrepris.

Ces suivis sont organisés selon une planification sur plusieurs années. Pour ce qui concerne la biologie et la dynamique des populations d'espèces vivantes, la plupart des résultats scientifiques issus des suivis ne sont interprétables qu'à la suite d'une série de campagnes menées sur plusieurs années.

Ces suivis, effectués par des spécialistes, sont également l'occasion d'observer précisément les changements d'occupation du sol, d'usages qui influent sur le milieu de vie des espèces.

INFORMER

Natura 2000 à l'école



Construction des nichoirs à chauves-souris
Ecole élémentaire de La Ferrière en Parthenay

Juin 2008 a sonné la fin d'un cycle d'animations menées par le CPIE dans les écoles de Vasles, Saint Martin du Fouilloux et La Ferrière en Parthenay depuis 2006. Cette opération de sensibilisation des enfants du territoire est un succès : émergence de questionnements sur la gestion de l'eau, acquisition de nouvelles connaissances sur la vie des ruisseaux et de ses habitants, rédaction collective d'un petit journal et d'un carnet de bord, échange parents-enfants lors d'une journée de randonnée conviviale...

Les élèves de la Ferrière en Parthenay ont poursuivi leur projet par une opération de protection des chauves-souris présentes sur le site Natura 2000. Ils ont appris à mieux connaître ces étranges animaux puis ont construit et posé des nichoirs artificiels en vue d'améliorer leurs conditions d'accueil sur le site du Bois Magot. Une vingtaine d'habitants a pu également découvrir ces animaux lors d'une sortie crépusculaire, accompagnée par un spécialiste de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement, en octobre 2009.

A VOS CARNETS !

Venez découvrir les trésors cachés du vallon du Magot le samedi 12 juin 2010.

RDV à 9h45 Place de l'église à Vasles.

Planification des suivis scientifiques

SUIVIS SCIENTIFIQUES		2006	2007	2008	2009	2010	2011
EAU	Suivi de la quantité (débits)	x	x	x	x	x	x
	Suivi de la qualité	x	x	x	x		x
HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Type de prairies humides: Mégaphorbiaies hydrophiles - 6430	x			x		x
	Type de boisement Aulnaies-frénaies alluviales - 91E0*	x			x		x
	Type de boisement Chênaies-hêtraies acidophiles à sous-bois de Houx - 9120		x		x		x
	Cartographie des habitats naturels	x			x		
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Suivi des populations de poissons et des écrevisses	x	x	x	x	x	x
	Suivi des populations de libellules	x			x		x
	Suivi des populations d' amphibiens (grenouilles et tritons)		x				
	Suivi des populations de chauves-souris		x		x		x

Dans les communes

Des plaquettes d'information sont toujours à votre disposition dans les mairies et à l'office de tourisme.

Vous pouvez également découvrir le site Natura 2000 sur notre stand lors des festivités locales (Fête de La Gâtinelle, Forum des associations du Pays Ménégoût, Fête des battages...) ou lors de la randonnée-découverte annuelle à travers les vallons.

AGIR

Des agriculteurs s'engagent

Pour les exploitants agricoles qui exercent leurs activités sur des parcelles situées sur les bassins versants de l'Auxances, de la Coursaudière et du Magot, il existe depuis janvier 2009 des possibilités d'engagement à des pratiques respectueuses du patrimoine naturel existant. Engagés pour une durée de 5 ans dans ce dispositif, les agriculteurs reçoivent une aide financière en contrepartie de l'application des Mesures Agro-Environnementales (MAET). Le choix des engagements, effectué par l'agriculteur accompagné par l'animateur MAE du territoire, se fait parmi des **mesures relatives à : la gestion extensive de prairies (limitation de fertilisation), la création de couverts enherbés, la réduction progressive des doses de produits phytosanitaires**



Prairie dans le vallon de la Coursaudière

sur les cultures, l'entretien des haies, des ripisylves*, des arbres isolés et la restauration et l'entretien des mares.

Naissance d'une charte de bonnes pratiques : la « charte Natura 2000 »

La Charte Natura 2000 est un document qui vise à favoriser ou valoriser des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.

La charte concerne aussi bien les activités de gestion courante, notamment agricoles et sylvicoles, que toute activité pratiquée sur le site Natura 2000, telles que les activités de loisirs (randonnée, chasse, pêche,...).

La charte contient :

- des recommandations, générales ou spécifiques à certains milieux ou activités, non soumises à contrôle et encourageant des pratiques favorables aux enjeux de conservation,
- des engagements contrôlables, favorables au maintien d'un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne sont pas rémunérés. En revanche, l'adhésion à la charte peut donner **accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques** : exonération sur la taxe foncière des propriétés non bâties, exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations, garantie de gestion durable des forêts.

La charte du site Natura 2000 du Magot sera présentée pour validation au comité de pilotage au premier semestre 2010.

Vous êtes propriétaires d'étangs !

Une plaquette d'information :

« Impacts et préconisations de gestion des étangs » vous est destinée !

Disponible au CPIE, dans les mairies ou sur internet au lien suivant :

http://www.cpie79.fr/cpie_037.htm

Des constats sur le terrain

Durant l'année 2009, des constats de dégradation dont la destruction d'habitats naturels d'intérêt communautaire ont été effectués en deux localités. Ces méfaits nous amène à vous rappeler l'intérêt de **prendre contact avec la structure animatrice du site (le CPIE de Gâtine Poitevine) préalablement à toute intervention susceptible de nuire à l'intégrité du site**. Des conseils peuvent vous être fournis, des aides financières sont également mobilisables selon la nature des projets d'aménagement et d'entretien.

RENCONTRE : Questions à Mme WINTER Françoise Habitante du site Natura 2000

Comment avez-vous perçu l'arrivée du dispositif Natura 2000 sur votre lieu d'habitation ?

Habitante du Pâtis Jacques depuis 2000, j'étais très heureuse de l'annonce de l'inscription du site au réseau écologique européen Natura 2000. J'ai bien cerné qu'il s'agissait d'enjeux liés à la faune du cours d'eau. Passionnée de botanique, je suis très intéressée par l'inventaire des habitats naturels et tout recensement de plantes sur le site. Il reste quelques très belles stations de plantes sauvages, quelques orchidées sur les filons calcaires et trois cornets plus ou moins vaillants. L'idée d'un périmètre bien dessiné, d'une protection « rapprochée » de ce patrimoine naturel me semblait bienvenue, notamment face aux évolutions rapides du paysage proche (destruction du bocage au profit de paysages simplifiés...). Cependant, je déplore le manque de pouvoir réglementaire spécifique à ce zonage.

Comment vous impliquez-vous pour la protection de la nature au sein de votre propriété ?

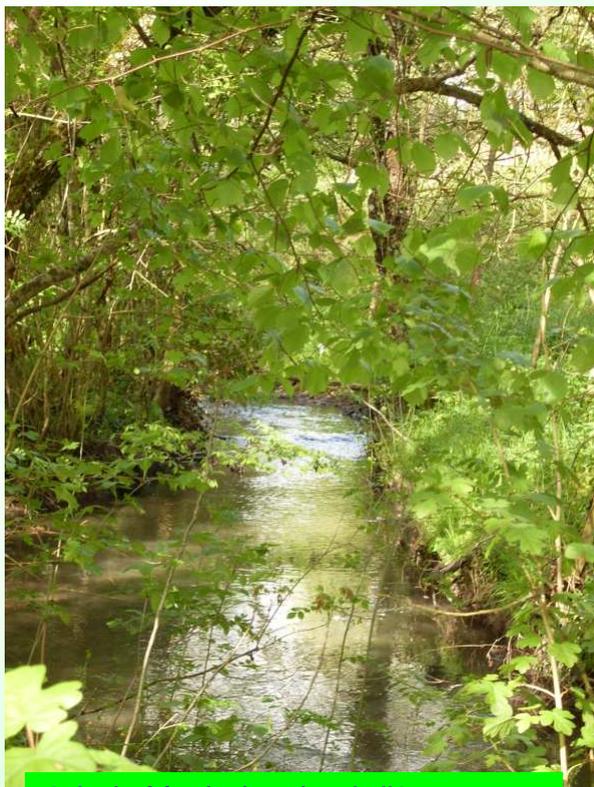
Voici quelques initiatives éco-citoyennes pratiquées sur mon lieu d'habitation et notamment les pratiques durables appliquées au jardin (d'ornement et potager) : utilisation de purins naturels, compost, broyats des déchets de taille, tonte manuelle... Pour la biodiversité, présence d'une prairie fleurie entre les massifs, tonte uniquement en fin d'été, conservation et dissémination des fleurs sauvages dans les massifs. On observe ainsi au jardin : orchidées, salamandres, filons marbrés, chauves-souris, oiseaux, papillons multicolores... Je participe également aux campagnes d'inventaires (les Papillons avec Noé/conservation...) et l'accueil des oiseaux (refuge LPO...).

Quelle évolution majeure souhaiteriez-vous ?

Plus d'informations auprès des collectivités et des propriétaires... pour une prise de conscience généralisée, collective, mais surtout accrue des richesses naturelles en présence !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les boisements de berges, de grands rôles à jouer!



Aulnaie-frênaie riveraine de l'Auxances

Des arbres, les pieds dans l'eau...

Les boisements riverains, appelés ripisylves* et les forêts alluviales accueillent des arbres qui tissent des liens étroits avec la nappe d'eau souterraine qui accompagne la rivière. Ces boisements sont ici dominés par deux essences : l'aulne glutineux et le frêne commun, surnommés localement la « vergne » et le « fragne ».

Sur le site Natura 2000, un cortège floristique d'une trentaine d'espèces différentes se développe sur des terrasses aux sols alluvionnaires lourds, inondés périodiquement et bien aérés pendant les basses eaux. Cet ensemble parfaitement connecté avec la nappe alluviale constitue un milieu naturel remarquable : il s'agit de l'habitat naturel d'intérêt communautaire dénommé « Aulnaie frênaie alluviale » dont la conservation est prioritaire au niveau européen.

Cet habitat naturel peut se présenter sous différentes formes : massif boisé, ourlet riverain... On le trouve de manière assez résiduelle sur le site, parfois en mélange avec les plantations de peupliers dont le sous-étage n'est pas trop entretenu.

De multiples services rendus

BIODIVERSITE

Il s'agit d'un milieu d'accueil remarquable pour les espèces de fleurs ; on peut citer notamment la présence de quelques pieds de Fritillaire pintade, petite liliacée inscrite à la liste rouge régionale des espèces protégées. Les lianes qui se développent dans ce milieu offrent un paysage naturel «sauvage» et des ressources nectarifères et fructifères pour les animaux qui le fréquentent.

Ces boisements constituent également des sites de reproduction, d'alimentation et de dortoir pour les oiseaux, les chauves-souris, les amphibiens, les insectes xylophages. Les oiseaux trouvent par exemple en ces lieux une diversité de micro-habitats : berges abruptes, friables et dégagées pour le martin pêcheur, petits arbres morts dispersés pour les pics, végétation tombant dans l'eau pour la poule d'eau...

EFFET CORRIDOR

Cette trame de végétation diversifiée qui borde les cours d'eau permet de constituer une continuité entre différents milieux naturels (massifs boisés, prairies...). C'est ce que l'on appelle l'« effet corridor ».

DEPOLLUTION

Par leur système racinaire, les arbres assurent un ancrage des berges et une part importante dans la régulation des nutriments, la rétention des toxiques et l'interception des matières en suspension.

REGULATION DES FLUX D'EAU

Ces boisements constituent de véritables zones tampons dans la régulation hydrologique naturelle des cours d'eau.

Un habitat naturel en régression

Parmi les risques et les menaces majeures pour cet habitat naturel, on peut citer les aléas découlant du lien direct à la ressource en eau. La réduction des inondations, la baisse du niveau des nappes provoquent un assèchement du milieu qui dépérit. Les menaces portent également sur le milieu-même : défrichement, plantation et prolifération des plantes envahissantes, modification des berges du ruisseau...

Pour les préserver, à nous de jouer!

La restauration et la gestion de ces boisements reposent sur la restauration du système de fonctionnement naturel des rivières (crues, dynamique fluviale,...). Il s'agit aussi de conserver l'intégrité des milieux (pas de défrichement, pas de plantations de peupliers ni d'espèces envahissantes) et de restaurer les boisements dégradés.

Pour le respect de la flore et de la faune en place, il faut éviter les travaux de mi-mars à mi-juin et éviter les travaux suivants : arasement étendu des arbres (morcellement du cordon et perte de l'effet corridor), suppression des petites friches et ronciers des bords de rivière.

Au préalable de tout projet sur des parcelles accueillant ce type de milieu, n'hésitez pas à contacter la structure animatrice du site.

Une question, une précision, n'hésitez pas à nous contacter :

CPIE de Gâtine Poitevine

6 rue du Jardin des Sens 79340 COUÏTIÈRES
Tel : 05.49.69.01.44 / Fax : 05.49.69.12.52
Email : cpie.deux.sevres@cegetel.net



GATINE POITEVINE



Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Education à l'Environnement et Accompagnement des territoires
Association APEM, déclarée Loi 1901, affiliée à l'Union Nationale des CPIE

